



Dossier de Presse

Journée de mobilisation du Social en colère.

Conseil Départemental de l'Ardèche.

Les agents du Médico-Social en souffrance !!!!

Début octobre, le collectif national du travail social en lutte dont la CGT fait partie a décidé d'une journée de mobilisation le 02 février 2023.

Suite aux dernières annonces de notre collectivité le 14 décembre 2022 par mail concernant l'attribution du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) voulu par le SEGUR à certains personnels et le refus à d'autres aux motifs qu'ils ne faisaient pas « d'accompagnement socio-éducatif intra familial. » dont certains travailleurs Sociaux, infirmiers, psychologues; cette journée revêt un caractère particulier. Cette action est d'autant plus importante pour les agents du secteur Médico-social du département de l'Ardèche.

De par la lecture que la collectivité a faite du décret, cette annonce n'a fait qu'accroître le désarroi des agents et poser de nombreux questionnement sur l'essence même de leur cœur de métier et l'accompagnement en découlant pour les ardéchois.

Depuis plus d'une année, les agents du Médico-social ont fait part à l'exécutif Ardéchois de leurs difficultés qui impactent directement la qualité du service public rendu aux ardéchois, cela à plusieurs reprises par courriers, cahier de doléances et manifestations qui se soldent systématiquement par la présence des forces de l'ordre et un refus de dialogue du Président avec son personnel.

Dans notre collectivité et quoiqu'en dise notre Président, les dossiers portés depuis longtemps par les agents du secteur social (conditions de travail, Ségur, manque de personnel, directives politiques découvertes par voie de presse...) avancent peu ou pas; et lorsqu'une avancée est constatée, elle est faite de façon à diviser les services et malmenier l'encadrement sans parler de l'inégalité de traitement des ardéchois en matière d'accompagnement médico-socio-éducatif.

Les agents exclus du Ségur ont exposé et argumenté individuellement ou en équipe leurs différentes missions et leur colère : plusieurs centaines de mails sont ainsi arrivés sur les boites du Président et des élus de sa majorité (mais aussi sur les boites mails des élus sans étiquettes et des élus de l'opposition) leur demandant

- Des explications sur leurs choix d'attribution
- Mais surtout la révision de leurs missions en tant que non « accompagnants socio-éducatifs intra familial » et les modalités de mise en application de ce changement.

Ils ont pris bonne note de leur "non éligibilité" au SEGUR et ont demandé à leur employeur de les décharger des tâches qu'elles ou ils exerçaient et qui entraient dans le cadre du SEGUR. Sans reconnaissance de leur travail, ils ont aussi informé la collectivité de l'impossibilité de poursuivre certaines missions laissant toutefois au Président un délai de réponse non négligeable-

De nombreux agents "éligibles au CTI" se sont aussi portés solidaires auprès des collègues ne comprenant pas leur éviction.

Plus d'un mois après, les agents restent sans la moindre réponse. Ils sont invisibles aux yeux du Président et de sa majorité. Le Médico-Social n'est-il pas une compétence obligatoire du département ? Et comment le mettre en œuvre sans les agents de terrain ?

Devant ce mépris et cette injustice, les agents exclus du Ségur refusent désormais de faire les missions relevant de « l'accompagnement socio-éducatif intra familial » s'appuyant sur le mail du 14 décembre 2022. Ces refus ont commencé dès la semaine dernière et vont s'amplifier dans les jours et les semaines à venir. Ainsi, il n'y aura plus de visite à domicile, de rendez-vous pour les accompagnements dans le cadre de l'insertion et/ou de l'autonomie tandis que le personnel administratif se cantonnera au travail de secrétariat pur. Il a été très difficile aux agents de faire un tel choix et ces derniers s'en excusent par avance auprès de la population espérant vivement qu'une solution sera apportée dans les plus brefs délais par le Président.

Début Janvier, la CGT a demandé la réouverture des négociations au Président sans réponse de sa part. Devant la dégradation importante de cette situation, une intersyndical CGT et FO a réitéré la demande de négociations en urgence mi-janvier afin d'apaiser la situation. Une fois encore pas de réponse du Président.

Lors de rares réunions, les vices Présidentes du secteur social n'ont pas apporté plus de réponse, ni d'éclairage aux agents ne faisant qu'attiser leur colère.

Bien que le Président s'en défende, L'absence de cérémonie des vœux du Président n'aurait-elle pas été motivée par peur d'une confrontation avec ses agents ?

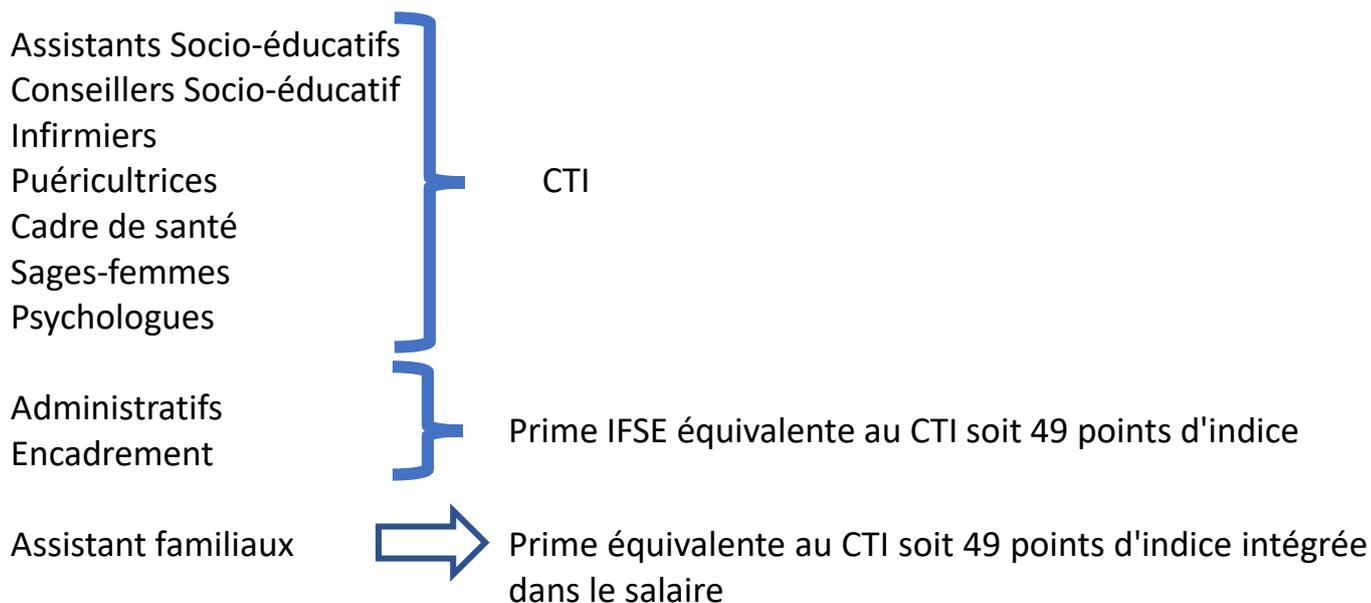
Depuis des décennies, aucun Président n'a montré un tel mépris et une telle arrogance ni envers son personnel ni envers le dialogue social.

Enfin, au-delà du versement du CTI ou d'une prime équivalente du montant du Ségur, qu'en sera-t-il de la confiance des agents du département envers leur employeur suite à sa non reconnaissance de leurs compétences et diplômes ?

La population ardéchoise a déjà commencé à pâtir des décisions du Président AMRANE, seul responsable de cette situation et de ses conséquences sur la population Ardéchoise.

Aujourd'hui, les agents attendent plus que des symboles ou des remerciements. Ils attendent une réelle prise en compte de leurs spécificités par la mise en œuvre avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022 du CTI à tous les agents de la filière médico-sociale, et d'une prime équivalente pour les administratifs, encadrants et assistants familiaux œuvrant dans le secteur médico-social ainsi que l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les agents du secteur Médico-social, la CGT et FO demandent au Président et aux élus de rétablir un climat d'apaisement et de confiance sans délai et permettre à tous les ardéchois d'accéder à un accompagnement médico-social-éducatif intra familial de qualité.



Pour la CGT et FO, cette mesure de justice ne doit pas se faire au détriment des autres agents du département. Ainsi l'enveloppe financière dédiée au SEGUR doit être ajustée à ce nouveau périmètre et ne doit en aucun cas avoir des conséquences sur l'enveloppe dédiée au RIFSEEP arrêtée au Budget Primitif à 1,2M€, enveloppe qui soit dit en passant est bien trop faible, ne serait-ce que pour compenser la perte de pouvoir d'achat au regard de la situation économique.